La Bourse de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 10 AVRIL 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDEMIERY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union, entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande un barbier, 6 rue Carondelet. 9 avril—2f

A VENDRE—Un wagon plein de beaux chevaux, à bon marché, Exposition Boulevard, terminus de la ligne de char Prytania. 8 av—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Une manufacture faisant d'excellentes affaires depuis quinze ans. Un capital de quatre à cinq mille piastres requis ; ses gains de deux années souvraient. Les meilleures raisons motivent cette vente. S'adresser B., Boite 687, P. O. 9 avril—4f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Zenon Kiar vs E. F. Waird.
Henry Kiar vs le même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 14,48 et 214,383—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Chas H. Larrieux, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

(1) Un cheval de course surrel, nommé Arthur Lyon.

Saisi dans les affaires ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 avril—10 15 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

Succession de Charles H. Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,706—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de Mme Minerva Payne, femme de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,556—Division C—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Minerva Payne, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de John Ignatius Hoppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,156—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu John Ignatius Hoppe, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de Lafayette Folger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 0,338—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ferdinand W. Folger, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 avril—4 9 12

L. Dalcour vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,271.—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par David Jnur, syndic provisoire des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 avril—2 7 11

Succession de George Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,935.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Dietrich, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 avril—7 12 16

Succession de Francis A. Pippo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,605—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Dorio B. Lippo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 avril—7 12 16

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,798—Division B—Succession de David B. Syme—Attendu que Mme Ma y A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, partienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'E at de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Ad vis est donné à tout cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans l'ne., 2 avril 1891.
HUGUES J. LAVERGNE,
Deputé Greffier.
2avril—3f en 30j

P. H. Jensen vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,131—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. N. Brunswig, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 av—5 10 14

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,464—Division—Albert C. Marchal vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant Alb. F. Coffey, esq., notaire, en son bureau, No 156 rue Commune, en cette ville, mercredi, le 22me jour d'avril 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur un contrat de décharge du dit pétitionnaire et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 mars 1891.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 mars—17 24—avril 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par l'présent que le 2 mars jour de février 1891 jugement a été rendu en cette cour dans le procès ci-dessous intitulé, dans le langage et les chef en suivant :

Interdiction de la Succédite Onorato, No 32,076. —Dans l'affaire en jugement ce jour : présents, Joseph Hornor, Esq., pour le plaignant, et le juge A. L. Tissot curateur ad hoc pour le défendeur, après avoir entendu les témoignages, plaidoiries et conseillers, les lois et les témoignages étant en faveur du plaignant—

Il est ordonné, adjugé et décrété que Benedetto Onorato soit et est déclaré par le présent atteint d'aliénation mentale et est incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, et qu'il soit et est par le présent décrété être mis interdit. Les frais de cette procédure devront être prélevés sur ses biens.

Jugement rendu le 26 février 1891.
Jugement signé le 2 mars 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2me jour de mars de l'an de grâce de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-onze.

(Signé) EUG. D'HÉRETE,
Deputé Greffier.
mars 18—18 23 29 avril 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL du District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,453—Division C.—Henry Forschler vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionaire Henry Forschler soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 20me jour d'avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, d'une année sans intérêts, et que les créanciers soient dûment notifiés d'assister à la dite réunion, que la dite réunion, en tout et ses procédures soient résumées par un Hawes-T. Gurley, sténographe, et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 mars 1891.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 mars—17 24—avril 4 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Sheriff Civil,

De deux No 47 rue Conti, coin Passage de la Bourse ;

Des Cottages désirables Nos 905, 907 et 909 rue Magazine ; et

De la magnifique Résidence comme comme le No 205 rue Huitième, coin de la rue Chestnut.

Plans devant être exposés à la Bourse.

John T. Hardie et als. vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai, 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, lotissement ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'Hôtel borné par les rues Conti (Chartres) St-Louis et le Passage de la Bourse ; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti, sur une profondeur du Passage Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à trois étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café, avec un bon loyer.

2° **Trois certains terrains** situés dans le sixième district de cette ville, carré d'Hôtel borne par l'avenue de la Louisiane et les rues Tolédano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurant comme suit : le terrain 4 trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurant, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasins, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasins.

3° **Quatre certains terrains** situés dans la dit quatrième district, dans le carré d'Hôtel borné par les rues Sophie, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moulhausen, voyer, le 4 mai 1834, et déposé pour référence en l'étude de L. Herman, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 19, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 19 et 20, chacun trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains ; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.
31 mars—7 14 21 28 avril—2 m 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par le Sheriff Civil,

Vente de vente et massif magasin en brique à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas s'étendant jusqu'à la rue du Commerce, et portant le No 11, situé dans la partie commerciale de la ville ;

Aussi,

Une propriété de valeur, magasin et maison de résidence formant le coin de la rue Magazine et de l'Avenue de la Louisiane, portant le No 917 rue Magazine.

Aussi, les jolis et désirables cottages, portant les Nos 915 et 913 rue Magasins.

Aussi, une mercerie de terre touchant au No 913 de la rue Magasins, avec les améliorations qui s'y trouvent,

De même que

Les deux charmants cottages No 169 Avenue de la Louisiane, formant le coin de la rue du Camp, et le

No 167 de l'Avenue de la Louisiane.

Dans l'affaire de

Joseph A. Daro vs Philippe Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,626.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou quelque sorte, à savoir :

I. **Deux certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, carré d'Hôtel borné par les rues Tchoupitoulas, Poydras, Commerce et Lafayette, désignés par les Nos 17 et 18 et mesurant, au plus américain, comme suit : Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade rue du Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-trois pieds quatre pouces sur la limite inférieure ; une largeur de trente-trois pieds à l'arrière ; et le terrain No 18 mesure trente deux pieds dix pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quarante-sept pieds deux pouces du côté supérieur, et quarante-huit pieds dix pouces du côté inférieur, et une largeur de trente-trois pieds à l'arrière et touche au terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et portant le No 11. Il est actuellement occupé par MM. Cameron & Castles, épiciers en gros.

II. **Trois certains terrains** situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'Hôtel borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Tolédano et Magazine, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9, sur un plan arrêté pour qu'on s'y réfère à l'Ecole passé par devant Jno T. Coffey, notaire, le 20 février 1858 ; lesquels trains se touchent, et mesurant chacun trente-deux pieds de façade sur une de la Louisiane, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme le coin de la rue Magasin et de l'avenue de la Louisiane.

Cette propriété en second lieu décrite doit être vendue d'après un plan de S. G. de L'Isle, voyer, à la date du 7 avril 1891, et enregistré en mon bureau, savoir :

1° **Un terrain** désigné par la lettre "A" mesurant trente pieds un pouce de façade rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de quatre-vingt-dix sept pieds formant le coin de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane, sur lequel est érigée une nouvelle bâtisse en bois à deux étages, ayant environ dix chambres, actuellement occupée comme pharmacie et étant portant le No municipal 917 de la rue Magazine.

2° **Un lot de terre** désigné par la lettre "B", touchant le lot "A", et mesurant trente-trois pieds un pouce de façade rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage à deux étages, bâti dans le fond, galeries de face et de côté, ayant à peu près sept chambres, lambrequin, cuve, bons dégagements, cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal 915 rue Magazine.

3° **Un lot de terre** désigné par la lettre "C", touchant au lot "B", et mesurant trente deux pieds six pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage à deux étages, bâti dans le fond, galeries de face et de côté, ayant à peu près sept chambres, lambrequin, cuve, bons dégagements, cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal 913 rue Magazine.

4° **Une portion de terre** à une distance de quatre-vingt-quinze pieds sept pouces de l'alignement de la rue Magazine et l'avenue Louisiane, et touchant le lot "C", et mesurant vingt-quatre pieds cinq pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., sur la dite portion de terre.

III. **Deux certains lots de terre** situés dans le sixième district de cette ville, dans l'Hôtel borné par les rues Magazine, Camp et Tolédano désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant comme suit : Le lot numéro un forme le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Camp et mesure trente deux pieds trois pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Camp, sur cent trente-deux pieds de profondeur du côté qui touche la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre côté, conformément à un plan fait par F. N. Tourne le 7 avril 1855 et déposé à l'étude de P. C. Duvelliet, ancien notaire en cette ville.

2° Un autre certain lot de terre, situé dans le dit Premier District de cette ville dans ledit Hôtel, borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, composé de deux lots désignés par les numéros unes et douze et mesurant, au pied am ricain, vingt-un pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, et quatre pieds trois pouces de face à la rue Commerce, sur une profondeur d'une rue à l'autre, de cent trente pieds quatre pouces sur le côté de la rue Lafayette et de cent vingt huit pieds sur le côté vers la rue Poydras, ainsi que de dit lot figure sur un plan fait par C. A. DeArmas, ingénieur civil, daté le 5 mars 1861, et déposé comme plan No 21 du livre de plans No 7, de Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre, et tous les droits, voies et avantages qui leurs appartiennent ou qui en que que sorte en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 avril—1 8 15 22 29—2 mai

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent avantageux.

Propriété à un excellent coin de rues dans le Deuxième District, en face de l'Hôtel Royal.

Vente péremptoire pour effectuer un partage.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 11 avril 1891, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles, savoir—

Ce morceau de terre de valeur situé au coin des rues Royale et St-Louis, dans le carré d'Hôtel borné par les rues Bourbon et Toulouse, mesurant 32 pieds 6 pouces de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue St-Louis de 93 pieds 1 pouce et 4 lignes. Les améliorations comprennent la vaste et solide bâtisse à deux étages en briques, subdivisée en magasin et résidence. La résidence occupé depuis des années par le pharmacien bien connu John A. Mulhern ; et l'étage supérieur subdivisé en demeures.

La situation est une des meilleures du Second District ; elle est sur une des principales avenues commerciales, en face de l'Hôtel Royal et autres hôtels, près de la Cathédrale St-Louis, des cours de district, des théâtres, du marché français ; avantageusement louée, rendant de beaux revenus et toujours occupée par de bons locataires. Loué jusqu'au 30 novembre 1891, à $1,150 par an et vendue sujette au dit bail.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à 1 et 2 ans au crédit pour des billets garantis par hypothèque, etc., portant 7 pour cent d'intérêt par an, assurance et sécurité usuelle, clauses de sécurité, etc.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour sera requis au moment de la vente.

EUSTIS, PAUL & CURTIS,
4 avril—4 11 Encanteurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

A douze mois de crédit.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,600—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Annonce d'Aucun, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, autrefois en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et de Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'Sixième District de cette ville, dans l'Hôtel borné par les rues Antonine, Laurel, Continue et Fourcher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, poulailler, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Cette crée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue à deux mois de crédit. L'acquéreur devra fournir une hypothèque avec une solidité bonne et solvable, portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire.

Un pour cent déposé à la vente.
8mars—8 21 28—avril 4 11

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District, Dossier No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir :

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans la ville d'Orléans, faisant le coin de l'Esplanade, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1857. Lequel lot mesure, d'après ledit croquis, 60 pieds 0 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans ledit compris entre rues St David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesdits lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 1 pouces de face à l'avenue de Carrollton ; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et lesquels dits lots Nos 1 à 16 inclusivement sont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 16 129 pieds de face à la rue St Pierre sur 120 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont en passe à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 20 pour cent se a exigé.

Actes de vente par devant L. A. Martinet notaire.

25 mars—22 28—avril 4 11 18 25

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence de famille avec de grands terrains.

Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Six ème District,

Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourées des résidences de l'Hon. Otto Thoman, MM. J. Ad. Blaffer, Auguste Levis, Henri Rice, J. H Keller et autres.

Succession de Augustus Rice.

No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur bureau, 104 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Hôtel borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas (anciennement Fulton) désignés comme lots Nos 1 et 3 sur un plan des dits lots et d'autres fait par Arthur DeArmas, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. Maya à O. M. Redon, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurent au pied américain comme suit :

Le lot No 1 mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et une ligne parallèle de cent vingt pieds dix pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintif suivant acte reçu pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré à l'Hypothèque, Livre 132 folio 284.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an, du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0[0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais du copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant ci-dessus) des quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement ($200) intérêts accrus et réclamés comptant par le plaintif, ainsi que ci-dessus haut, tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation du plaintif, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Dounin (lot borné par les rues Canal et Bourgeois.)

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois. (l'arrière rue Canal Canal.)

Edward Keenan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,072.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré d'Hôtel borné par les rues Broad, Canal, Douane et Dorgenois, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de Magner, notaire, comme plan No 73 ; les dits terrains se touchant et mesurant, chacun, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine ; le dit terrain No 9, formant le coin des rues Broad et Douane.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'Hôtel formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, même américaine, comme suit :

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Ducros, notaire, le 21 avril 1865.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—7 14 18 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Dounin (lot borné par les rues Canal et Bourgeois.)

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois. (l'arrière rue Canal Canal.)

Edward Keenan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,072.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré d'Hôtel borné par les rues Broad, Canal, Douane et Dorgenois, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de Magner, notaire, comme plan No 73 ; les dits terrains se touchant et mesurant, chacun, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine ; le dit terrain No 9, formant le coin des rues Broad et Douane.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'Hôtel formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, même américaine, comme suit :

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Ducros, notaire, le 21 avril 1865.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—7 14 18 18 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

Placement d'argent avantageux.

Propriété à un excellent coin de rues dans le Deuxième District, en face de l'Hôtel Royal.

Vente péremptoire pour effectuer un partage.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 11 avril 1891, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles, savoir—

Ce morceau de terre de valeur situé au coin des rues Royale et St-Louis, dans le carré d'Hôtel borné par les rues Bourbon et Toulouse,